

Proportion d'écoles qui pratiquent un horaire continu (année scolaire 2018-2019)

	Degré primaire (1 – 2)	Degré primaire (3 – 8)	Degré secondaire I (9 – 11)
BE	88% ⁽¹⁾	88% ⁽¹⁾	0% ⁽⁴⁾
FR-fr	0%	0%	25%
GE	100% ⁽²⁾	100% ⁽²⁾	0%
JU	0%	0%	0%
NE	Pas de données disponibles.	Pas de données disponibles.	0%
VS-fr	2 écoles (Vercorin et Vissoie).	1 école.	2 écoles (Vercorin et Vissoie).
VD	Pas de données disponibles ⁽³⁾ .	Pas de données disponibles ⁽³⁾ .	Pas de données disponibles ⁽⁵⁾ .

Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Combien d'écoles pratiquent l'horaire continu ? ».

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Notes :

(1) BE: Les offres d'écoles à horaire continu dans les communes du canton de Berne sont ouvertes à tous les élèves de 1^{re} à 11^e année.

(2) GE: L'accueil à midi n'est pas assuré par les écoles (canton), mais par des structures communales.

(3) VD: La prise en charge parascolaire (tôt le matin, à midi, en fin de journée) est une compétence communale, non cantonale.

(4) BE: Le canton de Berne ne dispose pas d'horaire continu dans les écoles du secondaire I. Les élèves du secondaire I ont accès aux structures d'accueil prévues pour les élèves de la scolarité obligatoire (de 1^{re} à 11^e année).

(5) VD: Projet en voie d'élaboration mais financement communal pour tous les aspects parascolaires.

Source et complément d'information : Centre d'information et de documentation de la Confédération suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2018-2019, (consulté le 25.11.2019).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).